

Date de convocation : 04/09/2017  
Date de publication du  
Procès - Verbal : 13/09/2017

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 16

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 12 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes ROUTIER - DAUTREMEPUITS - RAMEZ - CARPENTIER - NICOLAS - GANDON - NOBLEMAIRE - BUTTERWORTH - PIAZZA - VITASSE - CHAPUIS - LEFEVRE

**Étaient excusés :**  
M. GAGE représenté par M. ROUTIER  
Mme MAÇON représentée par M. NOBLEMAIRE  
Mme TRIART représentée par Mme RAMEZ  
M. DROUX représenté par Mme GANDON

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a nommé à la majorité Catherine RAMEZ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **1 – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :**

Le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur : l'organisation des transports scolaires pour la rentrée 2017 / 2018 et l'approbation du tableau d'ordre des adjoints.

Il demande l'approbation du précédent compte rendu.

*Vote : Accepté à l'unanimité*

### **2 – LOTISSEMENT RUE DE L'AUBERLAYE :**

Conformément à la délibération du 20 juin 2016 autorisant la poursuite d'un projet de lotissement locatif rue de l'Auberlaye et autorisant le Maire à en signer toutes les pièces afférentes, le Maire et la commission des travaux ont œuvré pour permettre à la Sté Logivam, qui avait alors été retenue, d'acheter le terrain dans les meilleures conditions et pour élaborer un projet de construction de maisons.

La Sté Logivam est venue ce soir vous présenter ce projet selon les critères définis dans le cahier des charges.

Le Maire demande au conseil municipal d'accepter le projet présenté et d'autoriser la Sté Logivam à déposer le permis de construire.

*Vote : accepté à l'unanimité*

### **3 – LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES ET LA SEMAINE DES 4 JOURS :**

Le décret du 27 juin relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et primaire a pris effet au 29 juin dernier. Ce décret a permis sur proposition conjointe des conseils d'école, des associations de parents d'élèves et de la commune, le 5 juillet, et après accord de l'Inspecteur d'Académie, le 13 juillet, de valider la semaine des 4 jours dès la rentrée 2017 selon les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et 13h45 à 16h45.

Votre avis a été sollicité lors d'une consultation le 28 juin dernier et vous avez approuvé à la majorité ces nouveaux horaires. Il nous faut maintenant valider officiellement cette décision par une délibération.

Le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour la nouvelle organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée 2017.

*Vote : Approuvé à l'unanimité*

### **4 – LES TRAVAUX DE VOIRIE DEVANT LE GARAGE RENAULT :**

Suite aux récents orages qui se sont abattus sur la commune, le garage Renault, rue du Vaux Fourché, a été inondé du fait du ruissellement des eaux pluviales communales vers sa propriété. La gestion des eaux pluviales relève de notre compétence et nous avons l'obligation de ne pas rejeter ces eaux pluviales sur les propriétés privées.

Nous devons donc engager des travaux en ce sens dans les meilleurs délais.

Le Maire informe donc le Conseil Municipal que ces travaux, non budgétés, seront financés par les dépenses imprévues et seront réalisés dans le cadre du Marché à bons de commandes par l'Entreprise Eiffage. Il précise également qu'il était judicieux d'effectuer en même temps la mise aux normes du trottoir et d'un quai bus ainsi que le passage de la fibre optique sur cette partie de la voirie. Ce qui a été fait.

### **5 – LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :**

M. LE GOFF a fait part à M. Le Maire de sa démission du Conseil Municipal par courrier en date du 31 juillet 2017. Elle a été transmise par retour au sous-préfet de Soissons qui nous a répondu avoir pris bonne note de cette démission et qu'elle est effective à compter de sa réception par M. Le Maire soit le 31 juillet 2017.

Notre Conseil Municipal est donc autorisé à fonctionner avec 16 membres dont 4 adjoints.

Mme CHAPUIS demande quel est le nombre de conseillers municipaux minimum et il lui est répondu que le Conseil Municipal peut fonctionner avec au moins les 2 tiers de ses membres.

### **6 – LA SITUATION DU BAR-TABAC :**

Le bar tabac « le Nemrod » a fermé le 21 juillet dernier mais le fonds de commerce, qui comprend la Licence IV et la gérance du débit de tabac, est toujours actif et transmissible. La commune est actuellement en recherche de candidats qui seraient intéressés par le rachat de ce fonds ou qui voudraient construire d'autres projets. Le Maire rappelle que la commune n'a pas vocation à acheter ce fonds de commerce mais qu'elle sert volontiers d'intermédiaire : ainsi toutes les personnes intéressées sont redirigées vers la Chambre de Commerce, qui connaît bien ce dossier.

En parallèle, le Maire a entrepris des démarches auprès du propriétaire de la maison située 17 rue du Gal de Gaulle et une négociation est en cours. La commune pourrait ainsi proposer un local, moyennant un loyer attractif, à un éventuel repreneur.

Le Maire refait l'historique de ce dossier et précise qu'il y a 2 projets intéressants et sérieux à ce jour.

Il suit cette affaire de très près.

M. NICOLAS souligne le travail remarquable accompli par Le Maire et la diplomatie dont il a fait preuve pour conserver ce commerce dans notre commune.

## 7 - DIVERS

### L'association de M. DEHOLLAIN :

Le Maire nous fait part de la création de l'association de M. Pierre DEHOLLAIN, président, et de sa désapprobation concernant le nom de cette association, qui restera dans la mémoire collective et qui nuit à la bonne image de notre commune en dépit de toutes les actions menées par la commune et ses habitants pour le bien-vivre dans notre village.

Sans nier les odeurs qui se répandent parfois sur notre village, le Maire désapprouve également la façon dont M. Pierre DEHOLLAIN a monté son projet sans même avoir rencontré les responsables de la sucrerie. Celle-ci est pourtant très ouverte à la discussion, elle est intervenue de nombreuses fois lors de sollicitations de notre part : changement de cheminement des camions pour éviter la poussière dans le lotissement des Beaux, changement d'un moteur qui faisait trop de bruit dans un aérateur, restauration des murs mis en valeur par l'atelier Pierres & Mémoire, .....

M. Pierre DEHOLLAIN a mandaté un cabinet d'avocats parisien et demandé par courrier à la mairie de soutenir son projet.

### Les commissions :

M. Le Maire propose d'envoyer au Conseil Municipal la liste des commissions et des postes à pourvoir suite au départ de 3 de ses membres. Nous procéderons aux votes lors de la prochaine séance.

Séance levée à 20h00

Le Maire  
Thierry ROLLIER



La secrétaire de séance  
Catherine RAMEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Ramez', written over the printed name of the secretary.